



Compte-rendu du Comité Départemental d'Action Sociale 31 janvier 2017

1^{er} point : approbation du PV du CDAS du 13 septembre 2016 :

approuvé à l'unanimité

2^{ème} point : compte-rendu du CNAS du 8 décembre 2016 :

Le projet de budget national de l'action sociale 2017 a été présenté au CNAS.

Le Secrétariat Général répartit les crédits d'action sociale 2017 selon la réalité des effectifs (actifs, enfants et retraités).

Les crédits d'actions locales du Pas-de-Calais augmentent eu égard au nombre important d'enfants dans le département.

Le budget dédié au conseiller en économie sociale et familiale (CESF) devient national et n'impactera plus le CAL.

L'orientation vers le CESF continuera à être assurée par les assistantes de service social.

L'action sociale ne se limitant pas qu'aux Crédit d'Action Locale (CAL), les représentantes de **Solidaires Finances** ont, à la lecture des documents de travail fournis, abordé plus précisément les points suivants :

Précisons pourtant que sur la totalité de la réunion, les trois-quarts des débats ont concerné le CAL !!

Heureusement vos représentantes n'ont pas oublié les autres pans de l'action sociale.

– l'aide au logement et le logement social :



Vos représentantes ont souhaité une meilleure information des agents en ce domaine. Sur le site local de l'action sociale du Pas-de-Calais vous pouvez déjà trouver une information sur les logements disponibles à Calais et Boulogne qui appartiennent à l'administration douanière ainsi que la possibilité de bénéficier du parc préfectoral en matière de logement social (dossier de

candidature en ligne).

Nous estimons qu'un rappel régulier des possibilités offertes aux agents de notre Ministère en terme de logement social est important.

Les agents, déjà la tête dans le guidon, n'ont plus le temps de se rendre régulièrement sur les divers sites de l'action sociale pour se renseigner, encore faut-il qu'ils sachent que des possibilités existent.

Le même constat a été fait en terme de logement d'urgence ou temporaire (sinistres, séparations, mutations, accidents de la vie) : les assistantes sociales sont là pour aider ou accompagner les agents (aide pécunière ou aide à la recherche d'un logement en cas d'urgence). Le SRIAS a également signé des conventions avec divers organismes en cas de besoin urgent de relogement. Enfin il existe aussi par le biais du SRIAS une prestation « chèque logement ».



<http://www.srias-59-62.fr/nos-actions/logement/>

[Site de la délégation de l'Action Sociale de la DDFiP 62](#)

Nous avons informé les membres, la Présidente du CDAS et la Délégation que certaines délégations ont signé des conventions avec des agences immobilières afin de permettre aux agents de bénéficier d'une réduction sur les frais d'agence... (à suivre !!!).

– **la restauration collective :**

Dans un premier temps nous avons tenu à rappeler que ce poste demeure toujours le premier poste de dépense de l'action sociale et une priorité de l'Action Sociale Ministérielle.

Les représentantes de Solidaires souhaitent la réunion d'un groupe de travail sur la restauration. En décembre 2015, un groupe de travail avait réuni les présidents d'associations gérant les restaurants administratifs, les représentants du personnel en CDAS et la déléguée de l'action sociale sur une demi-journée.

Afin de permettre à ces bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps, en échange de peu de décharges de service, de mutualiser et d'échanger sur leurs expériences en matières de restauration collective, un groupe de travail est indispensable.

Des points tels que l'harmonisation des tarifs, les conséquences des restructurations, le ticket-restaurant dématérialisé ou l'accès des rationnaires extérieurs pourront être évoqués.



Les assistantes de service social ne présentent pas de compte-rendu de leur activité en raison d'un mouvement revendicatif toujours d'actualité.

*Les représentantes en CDAS de **Solidaires Finances** s'associent pleinement à leurs revendications.*

3ème point : Crédits d'action locale 2017:

La dotation 2017 est de 95 811 € soit une augmentation (sans doute une des seules sur le totalité des délégations en France) de plus de 4 000 €. Aussi, vos représentantes ont essayé (souvent seules) de veiller à ce que cette aubaine financière soit profitable à tous et cohérente avec la doctrine d'action sociale et les directives de la note d'orientations nationale en la matière.

– **Arbre de Noël 2017 : enfin une décision après des heures de suspens...**

Divers groupes de travail se sont tenus fin 2016 et début 2017 pour définir les actions locales 2017. Le questionnaire qui vous a été adressé, en fin d'année, par la délégation, suivant de près celui de Solidaires, fait ressortir une envie de changement au niveau de cette prestation, même si la sortie « cirque » a satisfait 70% des agents interrogés.

Sur 257 personnes ayant répondu, 38 % souhaitent une comédie musicale et 40 % une séance de cinéma.

Même si le cirque a encore été plébiscité par près de 80 % des agents, le CDAS, après de nombreuses heures de discussions, a décidé de retenir l'action « cinéma » pour l'arbre de Noël 2017, avec l'idée suivante : des films différents selon des tranches d'âge différentes et dans plusieurs lieux avec un accueil par le père Noël et distribution de goûters :

Les sites retenus seront

- Arras (cinémovida) le 3 décembre ;
- Boulogne-sur-Mer (Les Stars) le 6 décembre ,
- Bruay-la-Buissière (Les Etoiles) le 10 décembre ;
- Calais (l'Alhambra).le 3 décembre.

Ces dates et lieux sont cités à titre d'information. Tout dépendra des disponibilités des prestataires. Vous recevrez très prochainement un mail de la correspondante sociale confirmant les dates, les lieux et les modalités d'inscription. ***Soyez bien attentifs et lisez le entièrement !***

Dans la continuité des arbres de Noël des 2 dernières années, cette sortie sera ouverte, selon les places disponibles, à l'ensemble des agents actifs et retraités du département et à leurs enfants mineurs.

Le questionnaire de satisfaction a mis en évidence une nette préférence des agents pour l'organisation de l'arbre de Noël le dimanche afin d'en faire une sortie familiale.

Pour l'instant si le principe d'un arbre de Noël au cinéma est arrêté le coût de la prestation n'est pas encore défini totalement.

Des chèques cadeaux de 25 € seront distribués aux enfants de moins de 17 ans.

– **sorties intergénérationnelles 2017 :**

Comme déjà indiqué dans notre précédent CR (CDAS du 13/12/2016) disponible sur notre site local, les sorties intergénérationnelles choisies pour 2017 sont les suivantes :

- L'orchestre national de Lille au Théâtre Gérard Philipe à CALAIS le 24 mars **(complet)** ;
- Parc zoologique de Paris le 8 avril (pub à venir) ;
- L'orchestre National de Lille à Boulogne-sur-Mer le 27 avril **(complet)** ;
- Parlement européen de Bruxelles le 1^{er} juin **(complet)** ;
- L'abbaye royale de Chaalis le 11 juin (pub à venir) ;
- L'orchestre National de Lille à Béthune le 17 juin **(complet)** ;
- Croisière La route du genièvre, visite des musées d'Histoire naturelle et du jouet le 27 août (pub à venir) ;
- Le p'tit Baltar à Nesle le 21 octobre (pub à venir) ;
- Bellewaerde le 28 octobre et le 4 novembre.

Les autres lignes budgétaires définitivement arrêtées après ce CDAS sont :

- l'envoi de chocolats et de cartes aux agents malades de plus de trois mois. Comme l'an passé les cartes de vœux s'inspireront de dessins produits par nos enfants, le thème de cette année étant « la fête ». Concours aux alentours de la Toussaint.
- la journée d'information des nouveaux retraités qui cette année sera ouverte aux 'retraitables' des 2 ou 3 années à venir ;
- des vacances chez le psychologue,
- des consultations d'avocat (barreau de Béthune et St Omer) ;
- et l'équipement des coins repas agréés.

Le solde des crédits pourrait être utilisé pour des chèques culture à destination des collégiens ou lycéens.

Une réflexion est en cours pour une aide aux devoirs avec appel au bénévolat.

Vos représentantes de Solidaires Finances proposent de mener une réflexion à l'avenir sur une aide au permis de conduire et une aide au BAFA. Et envisage également le développement d'actions de prévention sous forme de conférences ou de communication plus appuyée notamment en lien avec les journées nationales de lutte contre certaines discriminations auxquelles notre Ministère s'associe (lutte contre les violences faites aux femmes, lutte contre l'homophobie, Sidaction....).

Toutes les lignes du CAL n'étant pas chiffrées, le vote du CDAS porte sur les modalités prévues pour l'organisation de l'arbre de Noël dont le budget reste à déterminer, et les autres actions locales budgétées.

FO, l'alliance UNSA/CFTC, la CFDT et la CGT votent « pour ».

Solidaires Finances s'abstient.

Vos représentantes en CDAS ne conçoivent pas d'approuver une répartition imprécise des Crédits d'Action Locale pour 2017 à la date avancée du 31 janvier 2017. Nous soulevons aussi nos craintes quant aux dates choisies pour les divers dates des arbres de Noël : des mercredis et des dimanches.

Questions diverses :

Vos représentantes de Solidaires Finances rappellent leur demande d'organisation d'un groupe de travail pour définir des actions de prévention, actions qui ne nécessitent pas forcément un budget important, telles que la prévention santé, anti-tabac ou l'alimentation.

Des assistantes de service social des Alpes Maritimes ont réalisé le film « souriez, je suis handicapé(e) », mettant en scène des agents valides et non-valides, sélectionné à Cannes et présenté au festival « entre 2 marches ». Sa présentation permettrait de sensibiliser les agents au problème de l'intégration des agents en situation de handicap.

Vos représentantes en CDAS, vos correspondants et toutes l'équipe de SOLIDAIRES Finances Publiques 62 sont à vos cotés au quotidien, n'hésitez pas à les contacter pour faire remonter des informations, posez vos questions...

C'est le meilleur moyen d'être réactif et de faire avancer ensemble notre administration !!!

Catherine PAYEN, Laurence MOUTIN-LUYAT

Catherine VERDAUX, Delphine FACON

Sandrine BUQUET



 : solidairefinancespubliques.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

 : 03.21.24.68.82

SECTION :

Bulletin d'adhésion 2017

Coupon à remettre à ton correspondant
accompagné du règlement



IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres)

N° ANAIS (10 chiffres)

NOM d'usage Prénom

NOM de naissance Date de naissance

Cadre : Grade : Echelon : Date de prise de rang :

Informations professionnelles

Service :

Site :

Temps partiel : %

@



Ces informations sont obligatoires

Informations personnelles

Adresse perso. :

.....

.....

@



Ces informations sont facultatives,
tu pourras les modifier dans ton profil sur solidairefinancespubliques.org

Montant de la cotisation →

Solidaire Finances Publiques